

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 décembre 2006

1. Enfance jeunesse

1.1. Examen du bilan quantitatif de fréquentation des 3 premiers mois

O. Imbert fait par à l'assemblée du niveau de fréquentation des centres de loisirs. Le niveau se situe globalement à la hauteur des projections élaborées lors du transfert de compétence. On observe cependant que le site de Broué se situe au dessous de la prévision. De fait, un courrier d'information a été adressé aux parents d'élèves du groupement pédagogique. On observe également que la fréquentation des petites vacances scolaires est inférieure à celle des mercredis. Ce phénomène apparaît normal et n'avait pas été pris en compte lors de la projection.

O. Imbert ajoute que le bilan qualitatif montre la satisfaction des usagers. Celle-ci agit favorablement dans le temps sur le niveau de fréquentation. Il s'agira par conséquent de mesurer la qualité du service, si l'on veut fidéliser les usagers.

C. de Vimal demande si des réunions avec les parents sont prévues.

O. Imbert indique que 2 réunions ont eu lieu à la rentrée, et que deux réunions par site d'accueil auront lieu à l'avenir, à la rentrée et en juin.

1.2. Approbation du règlement intérieur

O. Imbert présente la proposition de règlement intérieur de la commission « Enfance jeunesse ». Il a été élaboré avec les équipes d'animation, les correspondants locaux et les régisseurs de recettes.

L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition présentée.

1.3. Approbation de la nouvelle grille tarifaire

O. Imbert présente la proposition de grille tarifaire élaborée par la commission « Enfance jeunesse ». Il explique que la Caisse d'Allocation Familiale exige dans son règlement d'attribution de la prestation de service ordinaire, l'institution de tarifs différenciés dans l'accueil périscolaire du matin ou du soir, du matin et du soir.

Une ventilation des recettes par quotients familiaux sera effectuée de manière à évaluer la pertinence de la grille vis-à-vis des usagers.

L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition présentée.

1.4. Actualisation du plan de financement des relais d'assistantes maternelles

F. Chaudot indique qu'une information verbale positive est seule parvenue au siège, que la notification devrait arriver sous peu.

L'assemblée ajourne sa décision.

1.5. Approbation des conventions de mises à disposition de personnels d'animation et passages à 35 heures de deux directrices

F. Chaudot explicite les mises à dispositions des 3 personnels communaux concernés, qui conservent un temps de travail dans leur commune d'origine.

O. Imbert explique que la direction départementale de jeunesse et sport a exigé pour l'habilitation des centres de loisirs, la présence d'un directeur par site. 2 directrices issues des équipes d'animation, ont ainsi été formées. La commission « Enfance jeunesse » propose ainsi l'instauration de 5 postes de directrices, de manière à en conserver une en réserve, en cas de congés ou maladies et l'extension du temps de travail des directrices affectées aux sites les plus fréquentés : Bû et Chérisy.

L'assemblée approuve à l'unanimité les conventions proposées.

1.6. Reprise de la délibération instituant les primes pour le poste de coordonnateur

F. Chaudot fait part à l'assemblée de la lettre d'observation de M. le sous Préfet.

L'assemblée approuve à l'unanimité l'institution des primes proposées

1.7. Mise en conformité des grades suite au recrutement sur les postes de coordonnateur et de directrice de centre de loisirs

F. Chaudot fait part à l'assemblée de la lettre d'observation de M. le sous Préfet.

L'assemblée approuve à l'unanimité la mise en conformité des grades proposée et la proposition de passage à 35 heures de deux directrices de centres de loisirs.

M. Lethuillier propose de faire une présentation du nouveau service communautaire enfance à la presse et aux partenaires de la Communauté de Communes,, le 20 décembre 2006, à 19 h 00 au centre de loisirs de Bû.

2. Budget

2.1. Décision modificative n°2

F. Chaudot explique que la présente décision modificative est rendue nécessaire afin de tenir compte des différentes intégrations de personnels, et de permettre les dépenses d'investissement sur le site les Forts », entre la clôture de l'exercice 2006 et le vote du budget primitif 2007.

M. Lethuillier ajoute que la balance des comptes 2006 devrait être positive compte tenu d'une part de l'emprunt contracté prévu au budget primitif 2006 et du versement de la subvention du Conseil général, relative à la 1ère tranche foncière sur le site « Les Forts ».

F. Chaudot présente ensuite le détail des comptes et des réaffectations de crédits.

L'assemblée approuve à l'unanimité la décision modificative proposée.

3. Développement économique « Actipôle12 »

3.1. Information sur l'avancement de l'échangeur routier à Germainville

F. Chaudot rappelle que le bureau d'étude missionné par l'Etat pour conduire les études de projet de l'échangeur a pris contact avec le siège afin d'obtenir les levés topographiques existants. A cette occasion, le plan d'ensemble de l'échangeur a été adressé au siège. Il est projeté en séance.

Chacun constate qu'il correspond dans son orientation et sa position à la demande formulée par la Communauté de Communes, afin de bien prendre en compte la topographie du site, à savoir une boucle nord est plutôt qu'une boucle nord ouest.

F. Chaudot ajoute qu'après contacts avec la Direction départementale de l'équipement, en vue de programmer une réunion technique sur le positionnement des raccords de voirie de dessertes du parc d'activités avec la RD147, et sur la maîtrise foncière commune de l'emprise de l'échangeur et du périmètre d'expropriation, la DDE a repoussé

l'échéance de cette réunion à février 2007. En outre, informations prises auprès de la Préfecture, la procédure d'expropriation est aujourd'hui bloquée malgré un dossier d'enquête publique réputé complet.

L'assemblée se montre émue et contrariée par les informations données.

M. Lethuillier propose de rendre public la proposition de dessins de l'échangeur sans attendre.

L'assemblée approuve la proposition.

3.2. Echanges de terrains

F. Chaudot explique qu'il s'agit de procéder à l'échange de la réserve foncière agricole constituée à Germainville et un terrain agricole situé dans le périmètre d'aménagement du parc d'activités, à la demande du propriétaire exploitant D. Baubion.

D. Baubion ne prend pas part au vote

L'assemblée approuve l'échange foncier proposé.

3.3. Approbation du programme d'équipements publics de Zone d'Aménagement Concerté site « Les Forts »

F. Chaudot explique que dossier de réalisation de la ZAC est entré en phase finale. Toutes les pièces sont conformes aux souhaits émis par le Comité de pilotage, après réduction de l'enveloppe du projet proposé par le maître d'œuvre.

Le programme d'équipements publics prévoit notamment que la Communauté de Commune conserve la propriété des espaces publics, ce qui doit garantir la continuité de l'entretien et la durabilité des équipements.

3.4. Approbation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté site « Les Forts » -

Le plan masse détaillé des aménagements et des parcelles à commercialiser est projeté en séance.

M. Lethuillier indique que le Conseil général a donné son accord de principe quand aux accès par la RD147.

F. Chaudot présente le bilan financier de la ZAC. L'assemblée demande à ce que le bilan soit réévalué à la hausse de manière à mieux tenir compte des aléas, tout en demeurant dans l'ordre de prix de vente de 16 €/m², qui représente le marché local.

L'assemblée approuve le dossier de ZAC proposé.

3.5. Lancement de la consultation pour les marchés de travaux sur le site « Les Forts »

F. Chaudot explique que le marché prévoit deux tranches, la première ferme concerne l'aménagement des terrains destinés à 3 entreprises s'étant déjà fait connaître pour réserver leurs emplacements, le long de la RD 147.

L'assemblée approuve le lancement de la consultation du marché de travaux proposé.

4. Questions diverses

4.1. Information sur le livre blanc de l'Eure et Loir

M. Lethuillier confirme que chaque élu est invité à participer aux débats.

La séance débutée à 20 h 00 est levée à 23 h 00

Présents (18) : C. de Vimal ; P. Leromain ; D. Mélou ; D. Costa ; C. Guillot ; M. Lethuillier ; C. Boucher ; M. Chassard ; D. Pautrat ; B. Perrot ; G. Fournier ; M. Maisons ; GR. Legeay ; J-C. Goyer ; D. Chéron ; D. Baubion ; C. Deseyne

Pouvoir (1) : B. Letellier à M. Maisons

Secrétaire de séance : F. Chaudot

Personne(s) invitée(s) : O. Imbert

Absents excusés (3) : C. de Vimal ; G. Vorimore ; J-C Lavigne

Absents non supplés (3) : C. Matelet ; J-C Lavigne